



01

DÉFINIR LE CONTEXTE

+ « L'égalité entre les femmes et les hommes
est indissociable de la paix et de la sécurité ».

L'Ambassadeur **Anwarul Chowdhury**,

Groupe consultatif de haut niveau chargé de l'étude mondiale, entretien vidéo avec ONU Femmes, 2015

Le monde a changé depuis que le Conseil de sécurité a adopté la résolution 1325 au mois d'octobre 2000. La nature des conflits dans certaines régions est différente sur le plan qualitatif, le contenu de ce que nous entendons par paix et sécurité est en pleine évolution et la compréhension de ce que recouvre le terme de « justice » a également connu une transformation. Cette réalité en constante évolution pose des dilemmes majeurs pour les quatre piliers de la résolution 1325 du Conseil de sécurité et ses résolutions ultérieures, à savoir la prévention, la participation, la protection, et la consolidation de la paix et le redressement. C'est dans ce contexte que l'Étude mondiale entreprend un examen de la résolution 1325 quinze ans après son adoption. Cette étude se penche sur les écarts à combler ainsi que sur la nécessité de réexaminer certaines hypothèses fondamentales.

LA NATURE DU CONFLIT A CHANGÉ

Depuis la Deuxième Guerre mondiale, le nombre de conflits et le nombre de civils touchés par ces conflits ont enregistré une baisse considérable. Pourtant, l'opinion publique a l'impression que le monde vit une crise et un conflit dévastateurs sans précédent. Ceci est en partie imputable aux médias internationaux et aux progrès accomplis dans le domaine de la technologie de la communication qui nous ramènent à la dure réalité des conflits existants auxquels nous assistons depuis nos salons et nos lieux de travail, en nous sensibilisant ainsi à l'ampleur de la destruction, de la douleur et des souffrances des victimes civiles. C'est par conséquent notre interconnectivité qui donne cette impression d'un conflit sans fin et extrêmement dévastateur.

Deuxièmement, les conflits qui sévissent dans nombre de régions du monde durent plus longtemps. Dans ces situations, pour les civils qui vivent dans ces régions, la violence s'est normalisée, les seigneurs de la guerre deviennent des modèles à émuler, l'économie n'est plus réglementée et les États restent fragiles pendant longtemps. Ces conflits prolongés détruisent la vie civile. Les actes criminels deviennent monnaie courante alors que le trafic de stupéfiants, la traite des êtres humains, la contrebande et la corruption commencent à dominer la vie publique. Les industries voraces qui s'intéressent aux matières premières entrent également dans la danse. Les sociétés de sécurité privées, les paramilitaires et autres groupes armés obscurs font leur apparition, souvent après avoir fait scission des principales formations rebelles. Le niveau d'insécurité fait de la vie quotidienne un véritable combat et de la survie une préoccupation de tous les instants.

Troisièmement, depuis 2001, la nature des conflits dans certaines régions particulières du monde a

changé de façon dramatique. En fait, **dans le cadre de l'enquête qui a été menée par les organisations de la société civile pour l'Étude mondiale, 84 pour cent des personnes interrogées ont déclaré que les nouveaux sujets de préoccupation étaient l'extrémisme violent et la lutte contre le terrorisme.**

Dans les années 1990, l'Afrique a été le théâtre de la plupart des guerres, liées à un système d'États fragiles et de puissants seigneurs de la guerre. Aujourd'hui, il existe de nouveaux types de conflits qui impliquent directement les populations civiles comme jamais auparavant.

Bien que les attentats terroristes aient été un phénomène courant avant 2001, depuis 2001 leur nature et leur ampleur se sont avérées destructrices à un degré sans précédent. Les attentats suicides et les explosions visant des cibles civiles semblent avoir atteint leur acmé au cours de la première décennie du siècle. Leur cruauté et leur brutalité ont ébranlé la communauté internationale qui a cependant fait preuve d'une unité inhabituelle.

Dans certaines régions du monde, la guerre a désormais tendance à être encore plus asymétrique : des groupes de rebelles dotés d'explosifs et d'armes rudimentaires se battent contre des superpouvoirs munis des armes modernes. Comme nous l'a déclaré une femme dans une zone de conflit, « la coalition contrôle le ciel, les rebelles contrôlent la communauté ». Étant donné que de nombreux combattants des groupes extrémistes violents impliqués dans ces guerres sont issus de la communauté ou sont leurs propres enfants, les femmes se retrouvent souvent dans une situation ambiguë, tiraillées entre la nécessité de protéger la communauté et leurs enfants et celle de lutter contre l'extrémisme et ses répercussions souvent négatives pour les droits des femmes. Inspirées par le discours de la révolution ou du salut, un grand nombre de femmes commencent également à rejoindre les rangs de groupes extrémistes en qualité de combattantes, et sont touchées par le conflit pas seulement en tant que mères, filles et sœurs. En tentant de résoudre ce problème croissant, les États ont réagi avec force si ce n'est de manière efficace. À l'intérieur de leurs frontières et à l'étranger, leurs stratégies ont impliqué un usage accru de la surveillance et de la force. Les « actes de terrorisme » précédents s'étaient traduits par un recours aux pouvoirs de police aujourd'hui dénommés « guerre contre le terrorisme ».

Cette distinction floue entre les droits humains sous la compétence de la police et le droit humanitaire international des conflits armés a entraîné des conséquences dévastatrices néfastes pour le droit international et la pratique administrative. Les assassinats ciblés, l'utilisation des bombardements aériens dans des situations de conflits internes non « armés » et les

mesures législatives et exécutives extraordinaires prises à des fins de surveillance et concernant les pratiques de détention créent de nouveaux dilemmes pour les droits humains.

Ces mesures peuvent accroître le sentiment de sécurité et avoir un effet dissuasif sur les attaques, mais elles peuvent également mener à une polarisation et une radicalisation plus importantes, ainsi qu'à des actes de résistance de la part d'individus et de groupes. Dans ce processus, nombre de femmes sont forcées d'adopter une attitude ambivalente et de regarder leur communauté se déchirer ou être sécurisée par les forces polarisatrices. La plupart du temps, elles n'apprécient pas les tactiques des extrémistes, mais ne veulent pas rallier les forces qui ciblent leurs fils, leurs maris ou leurs familles ou font preuve de discrimination à leur égard. Cette ambivalence est perçue à la fois comme une complicité par les puristes de la lutte contre le terrorisme, et comme un engagement inopportun par les combattants insurgés purs et durs.

Depuis 2000, nous avons également assisté à de nombreuses innovations technologiques qui changent la nature de la guerre. Bien que la technologie ait souvent été utilisée de façon positive pour protéger les populations et pour contribuer à l'effort humanitaire, la technologie des armes utilisées dans les conflits est beaucoup plus dévastatrice. Les armes de guerre aériennes téléguidées, les nouveaux types d'avions et les nouveaux types de missiles surface-surface ont posé de nouveaux dilemmes imprévisibles pour les femmes qui vivent dans les zones de guerre. Nous vivons une décennie où des décapitations brutales de personnes se déroulent sous nos yeux et parallèlement au ciblage clinique d'emplacements et de personnes dans lequel les femmes sont réduites à de simples chiffres également appelés « dommages collatéraux ». Ainsi, au cours de ce siècle, les femmes peuvent être victimes de viols collectifs brutaux et mutilées sur un continent, et avoir besoin d'une assistance personnelle aux survivants, tout en étant traitées comme des statistiques cliniques et anonymes sur un autre continent.

Que les guerres d'aujourd'hui soient des guerres civiles traditionnelles ou des guerres asymétriques, elles ont généré le plus grand nombre de personnes déplacées internes (PDI) et de réfugiés depuis la Deuxième Guerre mondiale, et ont entraîné les terribles conséquences humanitaires que l'on connaît. Ceci est d'autant plus difficile que les sacrosaints espaces humanitaires et la neutralité des intervenantes/s humanitaires ne sont pas toujours respectés, ce qui rend ces populations très vulnérables et leur laisse peu de chance de survie, hormis en tant

que réfugiées ou PDI. Dans ces contextes, les femmes âgées se présentent souvent comme des artisanes de la paix et intervenantes humanitaires, étant donné que ce sont souvent les seules personnes qui peuvent revendiquer une légitimité et le fait d'avoir la confiance de toutes les factions pour assurer le travail humanitaire.

En formulant ces critiques, il est impossible d'occulter certaines menaces imminentes que posent les groupes extrémistes violents de divers groupes religieux et ethniques qui ne reconnaissent ni la dissidence, ni la démocratie ni les droits des femmes. Cependant, les femmes qui vivent dans ces régions et les professionnelles qui travaillent sur le terrain considèrent, dans leur écrasante majorité, que la force ne peut être à elle seule, la solution au problème. Il faut mettre davantage l'accent sur la prévention et sur un accroissement de l'autonomisation des promotrices de la paix tout en respectant leur autonomie et allouer des ressources à la mise en œuvre des stratégies de prévention. Il faut empêcher les conflits et, s'ils sont inévitables, ils doivent devenir plus humains.

LA NATURE DES CAUSES PROFONDES DU CONFLIT A CHANGÉ

À l'instar des pratiques de guerre dans certaines régions du monde, nombre des « causes profondes » perçues ont changé. Alors que les guerres qui se sont déroulées juste après la Seconde Guerre mondiale étaient des guerres nationalistes ou politiques fondées sur une idéologie politique, nombre des guerres d'aujourd'hui sont d'origine religieuse ou ethnique. Elles sont fortement ancrées dans le domaine de la politique identitaire et, dans leur forme la plus extrême, elles sont profondément conservatrices et réactionnaires à l'égard des femmes et de leurs droits.

En 2000, lorsque la résolution 1325 a été adoptée, les principaux problèmes subis par les femmes en situation de conflit étaient la force brutale de la violence sexuelle, la perte d'enfants ou de leurs proches en raison du conflit, le fait d'être forcées de se battre ou de devenir combattantes volontaires, et le fait de devoir laisser derrière tout ce qu'elles possédaient en devenant des réfugiées vulnérables ou des personnes déplacées internes. Aujourd'hui, ces préoccupations restent inchangées, mais à ceci est venu s'ajouter le fait que dans certaines guerres, les préoccupations des femmes se sont intensifiées alors que simultanément la nature de la guerre envahit leurs espaces les plus intimes, les espaces familiaux et communautaires au sein desquels leurs sentiments d'identité et de sécurité sont profondément menacés.

+ *Pour les civils qui vivent dans ces régions, la violence s'est normalisée, les seigneurs de la guerre deviennent des modèles à émuler, l'économie n'est plus réglementée et les États restent fragiles pendant longtemps.*

Dans chacune de ces nouvelles situations, elles sont confrontées à des choix difficiles voire impossibles et, par conséquent, elles vivent souvent dans un état d'insécurité et d'ambivalence constantes.

Bien que la politique identitaire soit devenue une question dominante, certaines des autres causes profondes sous-jacentes des conflits, de la discrimination au changement climatique, demeurent et il existe des problèmes récurrents qui nécessitent des changements structurels. Les politiques des donateurs qui mettent l'accent sur le « projet » ne fournissent qu'un pansement et empêchent même parfois les sociétés d'aborder les vrais problèmes en appliquant des politiques à long terme. Certains de ces problèmes qui concernent les femmes nécessiteront plusieurs décennies de pratiques assidues et cohérentes pour changer. La communauté internationale devrait réfléchir à ces problèmes structurels à long terme de manière plus systématique.

DES PROCESSUS MULTILATÉRAUX MENACÉS

En 2000, lorsque le Conseil de sécurité a voté la résolution 1325, après les guerres en Bosnie et au Rwanda, le monde s'est uni, tout particulièrement au sujet des questions relatives aux femmes, à la paix et à la sécurité, ainsi qu'aux enfants et aux conflits armés. Beaucoup d'activités ont vu le jour suite à cette résolution aux niveaux international, national et régional. Les femmes ainsi que les États membres ont été galvanisés. Enfin, il existait des normes universelles et des meilleures pratiques sur lesquelles s'appuyer, et la possibilité de dialoguer et de communiquer au-delà des frontières et des cultures. Cependant, bien que des avancées importantes aient été enregistrées eu égard à la violence sexuelle depuis lors, l'ère n'est clairement plus au consensus facile. Le processus politique est

davantage polarisé, tant au sein du Conseil de sécurité qu'en dehors, et les décisions prennent énormément de temps en raison du manque de confiance et de la crainte des intentions cachées.

Cette polarisation et ce manque de confiance ont eu un effet pernicieux sur le programme FPS ainsi que les autres thèmes à l'ordre du jour du Conseil de sécurité. Certains pensent que l'élan derrière les résolutions telles que la résolution 1325 est en train de ralentir et débouche sur le dénominateur commun le plus faible, souvent otage de l'opportunisme politique ainsi que des négociations et des tractations politiques. C'est la raison pour laquelle beaucoup de parties prenantes estiment que la prochaine décennie des femmes, de la paix et de la sécurité ne devrait pas seulement chercher à consolider les progrès obtenus au sein du Conseil de sécurité, mais également commencer à identifier d'autres forums et institutions pour faire avancer les thématiques.

À cet égard, non seulement d'autres forums multilatéraux liés aux Nations Unies, mais aussi les organisations régionales et infrarégionales ont été identifiées comme étant susceptibles de prêter leur assistance pour veiller à l'application de la résolution 1325. Les gouvernements nationaux ont également été appelés à devenir les principaux moteurs de la résolution 1325 et les organisations de femmes à être financées de manière adéquate à l'échelon communautaire pour qu'elles exigent des comptes de la part des gouvernements. Il a également été demandé aux organismes de l'ONU d'accroître la visibilité des problèmes en question et de créer des structures institutionnelles, tant au siège que sur le terrain, afin de garantir l'absence d'écart entre les normes internationales et leur mise en œuvre.

FRAGILITÉ DES ÉTATS ET ESSOR DES ACTEURS NON ÉTATIQUES

Alors que la doctrine de la souveraineté regagne en énergie nouvelle en raison des évolutions récentes à l'échelle internationale, l'État nation en tant que fondation du système international est également sous pression. La mondialisation et les réseaux mondiaux enfleurent presque chaque décision nationale souveraine, et les liens régionaux, politiques, économiques et sociaux sont souvent même encore plus puissants. Au sein des États, les acteurs non étatiques disposent parfois d'un pouvoir conséquent, qu'il s'agisse d'industries extractives multinationales ou de groupes armés qui contrôlent de grandes parties du territoire. Dans certains contextes, la « situation d'occupation », où des entités quasi étatiques existent sans être officiellement reconnues sur le plan international, est également une situation qui n'est pas dans le meilleur intérêt des populations civiles, et qui les

+ *Que les guerres d'aujourd'hui soient des guerres civiles traditionnelles ou des guerres asymétriques, elles ont généré le plus grand nombre de personnes déplacées internes (PDI) et de réfugiés depuis la Deuxième Guerre mondiale, et entraîné les terribles conséquences humanitaires que l'on connaît.*

empêche de bénéficier de toute la protection du droit international et de la législation internationale des droits humains.

La montée des organisations régionales a donné une nouvelle occasion de davantage canaliser les énergies et l'orientation des questions relatives aux femmes, à la paix et à la sécurité. L'Union européenne tout comme l'Union africaine a commencé à jouer un rôle actif sur les questions se rapportant aux femmes, à la paix et à la sécurité. Nous ne pouvons que trop souligner la nécessité de renforcer ces évolutions et nous avons bon espoir que ces initiatives s'étendront à d'autres régions.

Cependant, les organisations régionales posent également leur propre ensemble de dilemmes pour les femmes, la paix et la sécurité, et entravent la souveraineté nationale de manières nouvelles et uniques. Les consultations menées auprès des femmes sur ce domaine, au Moyen-Orient, dans le Caucase et en Asie du Sud-est ont révélé une certaine réticence et une certaine méfiance vis-à-vis des organisations régionales, tout particulièrement lorsqu'elles estimaient qu'un ou quelques-uns seulement des principaux pouvoirs auraient l'ascendant. En revanche, en Afrique et en Europe où de nombreux États exercent le même pouvoir, un degré plus élevé de confiance et de dépendance vis-à-vis des initiatives régionales était perceptible. Ces facteurs devraient également être pris en compte lorsque les questions de paix et de sécurité sont abordées.

Il ne faut pas sous-estimer le pouvoir des acteurs non étatiques dans les États fragiles. Le principal type d'acteurs non étatiques que nous observons dans le monde est constitué bien évidemment des groupes armés qui contrôlent le territoire et qui font office de gouvernements parallèles imposant des taxes et des

réglementations à l'échelle locale. Pour les populations civiles sous leur contrôle, les acteurs non étatiques ne bénéficient pas vraiment d'un statut clair en vertu du droit international. La « doctrine Velasquez » impose aux États un devoir de diligence raisonnable, afin de veiller à ce que les actions des acteurs non étatiques satisfassent aux normes internationales. Cependant, si la loi de l'État ne s'applique pas dans les zones contrôlées par les acteurs non étatiques, comment peut-on garantir la conformité avec les normes internationales ? Comment est-il possible de mesurer les progrès accomplis ?

Nombreux sont les États qui interdisent tout contact entre les organismes des Nations Unies et les acteurs non étatiques qu'ils considèrent comme des bandes de criminels. Cependant, il est important de trouver une manière reconnue et acceptable de permettre aux humanitaires d'accéder aux territoires contrôlés par les acteurs non étatiques et de les mobiliser sur les questions liées à la protection des civils et notamment des femmes. La responsabilité directe des acteurs non étatiques en matière de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité existe au titre des Conventions de Genève et désormais en vertu du Statut de Rome ainsi que des résolutions du Conseil de sécurité se rapportant au suivi et aux rapports. Celle-ci doit être renforcée de sorte que ces acteurs ressentent également toute la force de la loi et l'effet dissuasif de la sanction.

La société transnationale représente un autre type d'acteur non étatique. Pendant et après une guerre, la faiblesse des cadres réglementaires permet aux entreprises voraces et en particulier les entreprises extractives de réaliser des investissements importants. Ces industries déplacent les populations, disposent de leurs propres systèmes de sécurité envahissante et encouragent la corruption endémique, tout en exerçant une très grande influence sur le gouvernement à tous les échelons. Nombre de femmes et leurs organisations se sont plaintes d'être déplacées et d'obtenir un faible dédommagement voire aucun. Elles sont également les principales victimes de la violence exercée par les forces de sécurité privées rattachées à ces industries.

DIVERSITÉ

Un message clair qui ressort de ces consultations menées dans le cadre de l'Étude mondiale est que le monde est loin d'être homogène. L'universalité des normes et des valeurs onusiennes doit être envisagée dans ce contexte. La reconnaissance de cette diversité exige de faire preuve d'inclusivité dans le processus de rétablissement de la paix de sorte que les femmes et les autres groupes marginalisés fassent partie de tout processus de paix. Cela implique également de

reconnaître les différents systèmes de justice et de voies de la réconciliation existant à travers le monde. Tout engagement dans le processus de rétablissement de la paix nécessite que nous fassions abstraction d'une politique de la « taille unique » et que nous dressions une cartographie des besoins et des compétences locaux à un endroit particulier avant de mettre en œuvre nos programmes.

La reconnaissance de la diversité implique également la compréhension de la diversité entre les femmes et les différents problèmes rencontrés par chaque catégorie de femmes dans chaque contexte. Cela suppose aussi que les femmes soient incluses dans le processus de paix, que la diversité parmi elles soit reflétée et que leur représentation dans tout processus officiel ne soit pas que symbolique et ne soit pas uniquement le reflet de la volonté de la majorité.

LA NATURE DE LA « PAIX » A CHANGÉ

Pendant des décennies, la paix consistait principalement à faire taire les armes et à renouer avec la politique officielle comme moyen de gouvernance. Les cessez-le-feu et la démobilisation représentaient les principaux objectifs des processus de paix. Aujourd'hui cependant, il est reconnu que la paix est bien plus qu'une simple absence de « violence ». La paix est devenue de plus en plus synonyme d'un processus politique inclusif, d'un engagement en faveur des droits humains au cours de la période après la guerre froide, ainsi que d'une tentative visant à répondre aux questions de justice et de réconciliation.

Au fil du temps, les recherches ont montré qu'une paix durable n'est possible que si le rétablissement de la paix se caractérise par l'inclusion, ce que l'Étude mondiale a clairement prouvé eu égard aux femmes. Les recherches précédentes ont également montré que parallèlement à la participation des femmes, la justice et la réconciliation, d'autres facteurs favorables à une paix durable contribuent à l'efficacité opérationnelle des programmes. **Par conséquent, l'inclusivité comme la justice s'appuient sur un processus post-conflit qui privilégie les droits fondamentaux comme élément central de l'architecture d'après-guerre.**

LA NATURE DE LA « SÉCURITÉ » A CHANGÉ

Là encore, autrefois, la sécurité s'inscrivait également dans le contexte d'« absence de violence ». **Aujourd'hui, la sécurité est considérée de manière bien plus large sans se limiter uniquement à l'endiguement de la violence physique.** La sécurité comporte également des dimensions politiques, économiques

+ « Dans le domaine de la paix et de la sécurité, nous avons complètement négligé la moitié de la population, et nous nous sommes alors étonnés que la paix ne soit pas durable [...]. La seule manière de pérenniser quelque chose, c'est de la rendre indigène, d'en faire un changement culturel ».

Alaa Murabit, Groupe consultatif de haut niveau chargé de l'Étude mondiale, entretien vidéo, ONU Femmes, 2015

et sociales. Elle est tant publique que privée. Elle désigne l'absence de crainte, mais aussi l'absence de besoins. Elle implique aussi une action dynamique, pour être autorisé à participer aux décisions qui sont prises en votre nom. Alors que dans le cadre de l'ancien paradigme, la sécurité était liée à la survie des personnes, ces derniers temps, elle est reconnue comme un terme plus vaste visant à la réalisation du bien-être des personnes et de leurs communautés. Alors que les femmes ne représentaient pas un facteur majeur dans les définitions précédentes de la sécurité, les approches actuelles, qui incluent la sécurité au sein des foyers et de la communauté, en font des intervenantes et parties prenantes de premier plan.

JUSTICE TRANSFORMATRICE

Pendant des siècles, la justice était perçue comme la punition des auteurs de crimes commis contre des

victimes. Les régimes juridiques coloniaux qui constituent le fondement d'une grande partie du droit dans le monde ont également renforcé cette notion de justice punitive. Étant donné la nature haineuse des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité, il est impossible de s'éloigner complètement des notions de punition, étant donné que cela reviendrait à accepter l'impunité. Dans le cas de la violence sexuelle, la communauté internationale a déjà parlé clairement d'une seule voix. Cependant, au cours des périodes plus récentes, les aspects punitifs de la justice ont été complétés par des appels à réparations et réconciliation, y compris la recherche collective de la vérité et la préservation de la mémoire. Dans le cas des guerres civiles, ce type d'approche est considéré comme indispensable au redressement des communautés et au rôle transformateur de la justice dans le processus de rétablissement.

L'ONU A CHANGÉ

En 2000, l'ONU était principalement perçue comme une organisation pour le développement et le PNUD comme instrument principal pour accomplir sa mission, plus particulièrement sur le terrain. Aujourd'hui, dotées d'un budget de neuf milliards de dollars, les opérations de maintien de la paix de l'ONU semblent être devenues le mandat principal des Nations Unies, bien que certains continuent de résister à ce changement. Cette transition vers des opérations de paix volontaristes a pris l'organisation par surprise. La réponse a souvent été ponctuelle et dépourvue d'une planification systématique. Mené en même temps que l'Étude mondiale, un examen des Opérations de paix des Nations Unies a abordé ces questions de manière approfondie. Les femmes ont été affectées par ce changement d'orientation des Nations Unies. Les femmes sont fortement sous-représentées au sein du Département des opérations de maintien de la paix de l'ONU, tant au siège que sur le terrain. Les agressions sexuelles commises par les agents de maintien de la paix et les travailleurs humanitaires continuent de poser problème pour les Nations Unies qui nécessite une action forte et efficace. Enfin, le rôle de protection des civils, y compris des femmes, assuré par les Nations Unies est à présent devenu une préoccupation de premier ordre des États membres et de l'opinion publique.

La rivalité en matière d'accès aux ressources qui accorde au maintien de la paix une si grande part du

gâteau a également des répercussions pour les femmes à travers le monde, en particulier celles qui ne vivent pas dans des situations de conflit. Le manque d'attention portée au développement et aux droits économiques et sociaux qui jouent un rôle central dans la vie quotidienne des femmes, signifie que ces priorités qui nécessitent une assistance internationale ne sont pas financées dans les pays, ou qu'elles bénéficient de moins de fonds qu'elles ne le devraient.

ACCENT MIS SUR LA PRÉVENTION ET REFUS DE LA MILITARISATION

La dépendance vis-à-vis de l'usage de la force comme seul moyen de résolution des conflits est en réalité susceptible de créer et de perpétuer un cycle de violence. C'est la raison pour laquelle les femmes du monde entier ont répété que le recours aux interventions militaires devait être rare. Comme nous l'avons déjà indiqué, les femmes soutiennent que le système international devrait davantage mettre l'accent sur la prévention et la protection par des moyens non violents, et que davantage de ressources devraient être affectées à cet effort. En cas d'usage de la force, même pour protéger des civils, les objectifs doivent être clairement définis et accessibles.

Les grands défis auxquels nous sommes confrontés doivent également être compris dans le contexte des besoins et des préoccupations des femmes dans des situations de conflit particulières. La caractéristique « locale » doit clairement être le facteur le plus important dans nos analyses. Néanmoins, les femmes ont parlé d'une voix de chaque continent pour transmettre un message clé au Conseil de sécurité : les Nations Unies doivent prendre l'initiative de mettre fin au processus de militarisation et de militarisme engagé en 2001 dans un cycle de conflit toujours croissant. La normalisation de la violence aux niveaux local, national et international doit cesser. Il faut élargir et soutenir les réseaux de femmes chargées de la consolidation et du rétablissement de la paix. Leur solidarité est essentielle si nous sommes censés faire progresser le monde vers la vision fondatrice des Nations Unies, qui est celle d'un monde dans lequel les nations « transforment leurs épées en socs de charrues », et agissent avec conviction pour empêcher les guerres grâce au dialogue et à la discussion.